

SOFIDEM
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie d'Angers
Parc d'Activités Les Morandières
BP 2145
53021 Laval cedex 9

Patrick GRIMAUD
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie de Paris
17, rue du Sergent Bauchat
75012 Paris

3 C FINANCE SAS
4, Rue Gambetta
93400 St Ouen

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société 3C FINANCE nous avons procédé, conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, aux vérifications permettant d'établir le certificat prévu à l'article L.225-146 al.2 du Code de commerce.

Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences conduisant à vérifier

- Les bulletins de souscription par lesquels les sociétés et personne physique ont souscrit 5 172 365 actions nouvelles d'un nominal de un Euros de la société 3C FINANCE à l'occasion d'une augmentation de capital décidée par l'assemblée générale du 19 avril 2010 dans les proportions suivantes :
 - Monsieur Bruno GUENIN à raison de 60 800 actions soit un montant de 60 800 euros ;
 - FCPR 21 Développement 2 à raison de 217 636 actions soit un montant de 217 636 euros ;
 - FCPR Natio Vie Développement 3 à raison de 28 721 actions soit un montant de 28 721 euros ;
 - BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT à raison de 53 222 actions soit un montant de 53 222 euros ;
 - BNP PARIBAS à raison de 1 203 281 actions soit un montant de 1 203 281 euros ;
 - LCL à raison de 1 538 564 actions soit un montant de 1 538 564 euros ;
 - Société Générale à raison de 1 348 940 actions soit un montant de 1 348 940 euros ;
 - Crédit du Nord à raison de 721 201 actions soit un montant de 721 201 euros ;

- Les déclarations incluses dans les bulletins manifestant les décisions des sociétés et personne physique de libérer leurs souscriptions par compensation avec leurs créances liquide et exigible qu'ils possèdent sur la société ;
- L'arrêté de compte établi le 7 avril 2010 par le Président du Directoire dont nous avons certifié l'exactitude le 12 avril 2010, duquel il ressort que les sociétés et personne physique possèdent sur la société 3C FINANCE des créances supérieures ou égales aux montants incorporés au capital social ;
- Le caractère liquide et exigible de ces créances sous réserve de la bonne fin des opérations en cours;
- Les écritures comptables de compensation de la créance visée ci-dessus permettant de constater la libération des actions.

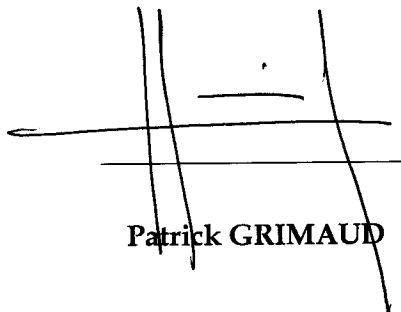
Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat en deux exemplaires qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Fait à Laval et Paris, le 19 avril 2010

Les commissaires aux comptes



SOFIDEM
Joël BOISGONTIER



Patrick GRIMAUD